



COMMUNE DE LE PORGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°23- 42

POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (18) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Sylvain LAMOTHE, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Olivier MOURELON, Nicolas FERET, Guillaume BOUSBIB, Yohann PECHE, David FAURE, Constance SCHULLER, Laure IVASKEVICIUS, Corine SEGUIN, Pierre HARROUARD, Elise MOURA.

Pouvoirs (3) :

Laure IVASKEVICIUSpouvoir à Philippe PAQUIS
Martial ZANINETTIpouvoir à Elise MOURA (jusqu'au vote de la délibération 23-58)
Sonia MEYREpouvoir à Pierre HARROUARD

Absentes (2) : Vanessa LABORIE-SALESSE, Christine GARRIDO

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Anne-Sophie ORLIANGES

Le Conseil Municipal sous la conduite de Madame la Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Sophie BRANA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

, à la majorité avec 15 votes POUR (Madame la Maire ne prenant pas part au vote) et 5 ABSTENTIONS (Pierre HARROUARD, Corine SEGUIN, Elise MOURA, Martial ZANINETTI par pouvoir à Elise MOURA et Sonia MEYRE par pouvoir à Pierre HARROUARD),

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

DEPENSES

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 511 418,83	G	4 022 699,97
	Section d'investissement	B	898 367,28	H	547 117,70
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	730 468,21 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 023 248,94 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 409 786,11	= G+H+I+J	6 323 534,82
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	126 042,18	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	126 042,18	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 511 418,83	= G+I+K	4 753 168,18
	Section d'investissement	= B+D+F	1 024 409,46	= H+J+L	1 570 366,64
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 535 828,29	= G+H+I+J+K+L	6 323 534,82

2° › **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° › **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4° › **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre seront les signatures.

La secrétaire de séance,

Anne-Sophie ORLIANGES



La Maire,

Sophie BRANA

La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.
. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.